



## Bulletin d'adhésion 2017

à destination des entreprises, associations et institutions du bassin de vie dijonnais

### 1 - Coordonnées

Dénomination sociale :	.....
SIRET :	.....
Statut :	<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Coopérative <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Institution
Adresse :	..... .....
Code postal :	.....
Ville :	.....
Téléphone :	..... .....
Courriel :	..... .....
Personne de contact :	.....
Téléphone :	.....
Courriel :	..... .....

### 2 - Adhésion à la charte de l'association

J'adhère à la charte de l'association « La Chouette »

### 3 - Pré-engagement à l'utilisation de la monnaie locale « La Chouette »

*La monnaie locale complémentaire (MLC) « La Chouette » est en cours de construction. L'adhésion de votre structure constitue un accord moral entre l'association porteuse du projet et votre organisation et une garantie de réussite du projet.*

J'engage ma structure à accepter la monnaie locale complémentaire (MLC) « La Chouette » comme

moyen de paiement dès sa mise en circulation

J'accepte que le nom et le logo de ma structure soient affichés sur le site Internet et d'éventuels documents de communication de l'association

#### 4 - Souhaitez-vous ajouter un don pour « La Chouette » à votre adhésion ?

pas de don     20 €             50 €  
 100 €         150 €         don libre : ..... €

Montant total de votre règlement : ..... €

Règlement à effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de l'association « La Chouette » à faire parvenir à l'adresse suivante :  
Association La Chouette - 46 rue Chaudronnerie – 21000 Dijon

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

NOM / Prénom : .....

Signature :

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

**Validation de votre adhésion** : la signature du présent bulletin n'a pas valeur d'adhésion. Celle-ci vous sera signifiée officiellement par courrier électronique après approbation du conseil d'administration. Au regard des valeurs et des principes d'actions précisés dans le charte, l'association se réserve la possibilité de vous contacter pour de plus amples informations sur vos activités et vos engagements.

**Participation à la vie de l'association** : chaque organisation membre de l'association peut librement utiliser la MLC « La Chouette » selon les modalités précisées par l'association. Chaque structure membre bénéficie d'un droit de vote afin de participer à la vie de l'association et aux choix de ses orientations. A travers cette adhésion, votre structure rejoint selon son statut le collège des « prestataires » (entreprises, coopératives, associations...) ou des « institutions » dont respectivement 5 et 3 représentants sont élus au sein du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle.

**Utilisation de la monnaie locale** : avant la mise en circulation de la monnaie, l'association s'engage à vous accompagner et à vous former à son utilisation et à sa gestion. Une convention de partenariat pourra vous être proposée.

Association La Chouette  
46 rue Chaudronnerie – 21000 Dijon  
monnaielocale@chouette.com

